

Un service d'accompagnement

L'équipe des permanents a rencontré Marie-Noël Auriol, directrice du dispositif-Carat en accompagnement. Nous avons été touchés par le travail de ces 'accompagnants' à la réalisation de projets de personnes handicapées. Voici une présentation de leur action.

PREMIER OBJECTIF : ACCOMPAGNER LA
PERSONNE HANDICAPÉE DANS SA
RECHERCHE D'AUTONOMIE
PERSONNELLE ET DE MEILLEURE
PARTICIPATION SOCIALE

"A des jeunes et adultes handicapés désireux d'améliorer ou de maintenir leur autonomie personnelle, nous proposons un accompagnement individuel sur mesure jusqu'à réalisation de leurs objectifs"

LE "DISPOSITIF-CARAT EN
ACCOMPAGNEMENT"

Mis en oeuvre au sein de 3 Services d'Accompagnement - l'un à Bruxelles, deux autres en Wallonie (Namur et Nivelles) - ce dispositif se veut une action globale qui prend en compte l'ensemble des attentes et des besoins, à court et à long termes, de la personne handicapée (souffrant de déficience mentale, de surdit , de l sion c r brale,...).

Le dispositif pr conise le concept de participation plut t que celui de r insertion, de r int gration ou de reclassement. Chaque progr s en participation contribue   faire  voluer le Stagiaire (la personne handicap e est appel e Stagiaire pour marquer une

intervention limit e dans le temps) vers le statut et le r le de citoyen et d'agent socio- conomique   part enti re. En effet, nous pensons que *"le milieu 'ordinaire' doit  tre consid r  a priori comme le lieu naturel de la personne handicap e,   l'instar de tous les citoyens. Les syst mes, institutions ou services 'sp ciaux' sont n cessaires et l gitimes dans la mesure o  la participation normale de la personne handicap e aux m canismes et r seaux ordinaires n'est pas normalement possible"*.

La soci t  a, pour sa part, tout   gagner de la d -marginalisation d'une cat gorie de citoyens qui repr sente 10% de la population.

L'accompagnement tel qu'il est con u marque une rupture par rapport au sch ma traditionnel de la prise en charge des personnes handicap es en ce sens que l'objectif - qui s'inscrit dans une d marche personnelle vers l'optimalisation de leur autonomie individuelle et de leur participation sociale - est d fini par le Stagiaire lui-m me avec l'aide de l' quipe d'Accompagnateurs. A tout moment de la d marche, la personne reste ma tre de sa propre existence et ce, quel que soit son niveau de comp tence.

LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

L'Accompagnement selon le Dispositif-Carat est une démarche DANS la société ordinaire, construite individuellement pour chaque demande et entreprise conjointement par le Stagiaire et l'Equipe professionnelle d'Accompagnateurs.

Cette démarche commune se précise dans une « Convention d'Accompagnement » qui lie le Stagiaire – défini comme « Client-Partenaire » - et l'Equipe.

Cette dernière n'a pas pour mission de prendre en charge le Stagiaire ni même de décider seul de l'itinéraire qu'il a à suivre pour atteindre son objectif mais bien de participer aussi subsidiairement que possible, à côté du Stagiaire, à SA démarche vers SON objectif.

Le Dispositif-CARAT en Accompagnement, s'articule sur quatre axes d'intervention:

- l'orientation qui vise à favoriser chez le Stagiaire la prise de conscience de ses potentialités, la définition et l'affermissement de sa motivation, ainsi que l'expression de ses choix d'objectifs,
- la formation qui vise à faire acquérir des capacités opérationnelles,
- l'aide dégressive par laquelle l'équipe d'Accompagnateurs réalise avec le Stagiaire ce que celui-ci ne peut pas (encore) faire lui-même,
- l'entraînement qui tend à stabiliser et à renforcer les acquis par l'exercice en situations variées et concrètes.

Visant tous les domaines de la vie, l'objectif du Stagiaire sera formulé en commun en termes de résultats concrets à atteindre.

Cet objectif fera l'objet d'un programme qui dosera la part d'orientation, de formation, d'aide, d'entraînement... et fixera les évaluations qui permettront de quantifier – à tout moment - l'approche ou l'atteinte de l'objectif fixé.

L'intervention dégressive de l'équipe d'Accompagnateurs vise d'abord l'atteinte du résultat, mais aussi la réduction de la dépendance de la personne handicapée.

QUELQUES EXEMPLES D'OBJECTIFS

Tous les objectifs sont possibles à condition qu'ils aillent vers une plus grande autonomie et/ou une meilleure participation à la société, à ses divers mécanismes et à ses réseaux.

Ils peuvent viser l'emploi, le logement, les loisirs, ou encore la formation, la gestion administrative ou tout simplement les grands choix à faire dans la vie..

Ainsi par exemple :

- Choisir un métier, s'y former,
- Trouver un employeur, se présenter à lui, être performant et correspondre au poste de travail occupé.
- Avoir son propre logement et pouvoir y mener une vie saine et agréable : faire ses courses, préparer ses repas, y inviter des amis, se soigner, rencontrer ses voisins ...

- 3 adresses :

Service d'Accompagnement de Bruxelles Rue de la Poterie 20/4 1070 Bruxelles tél : 02 527 30 40 fax : 02 527 33 45 E-m : accomp.bruxelles@parthages.be
--

Service d'Accompagnement de Namur
 Rue Bayar 34
 5000 Namur
 tél /fax : 081 22 33 16
 E-m : accomp.namur@parthages.be

Service d'Accompagnement du Brabant Wallon Rue Sainte Anne 6 1400 Nivelles

- Partir en vacances, seul, dans un circuit organisé, avec d'autres ...
- Entrer dans un Club de sports ou de loisirs,
- Obtenir son permis de conduire théorique,
- Prendre le tram, le train
- Réussir des formations,
- Développer autant que possible une alphabétisation fonctionnelle,
- Acquérir la maîtrise du temps et de l'espace,
- Apprendre à développer et à entretenir des réseaux familiaux et amicaux,
- Apprendre la gestion administrative et financière personnelle, la sécurité.
- Effectuer toutes les démarches administratives et s'y retrouver : mutuelle, assurance, syndicat, allocations

Vous êtes tenté, vous souhaitez plus d'informations,

- un site web :
www.parthages.be/accueil.htm

tél/fax : 067 21 69 42
E-m : accomp.brabantw@parthages.be